

CARTE D'IDENTITE

- **1^{ère} demande *** : - 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois
 - 1 document officiel avec photo (type permis de conduire, passeport..)
 - 2 photos d'identité (de préférence chez un photographe)
 - 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (E.D.F. – Gaz – Eau - Téléphone fixe - avis d'imposition)
 - pour les enfants mineurs : fournir la pièce d'identité du parent demandeur et le livret de famille. **IMPERATIF : l'enfant doit être présent.**

- **Renouvellement et Changement d'adresse ***:
 - l'ancienne carte d'identité
 - 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (E.D.F. – Gaz – Eau - Téléphone fixe - avis d'imposition)
 - 2 photos d'identité (de préférence chez un photographe)
 - pour les enfants mineurs : fournir la pièce d'identité du parent demandeur et le livret de famille. **IMPERATIF : l'enfant doit être présent.**

Pour les renouvellements suite à une perte ou un vol, joindre obligatoirement une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois et fournir 25 euros de timbres fiscaux.

- ***Et si nécessaire** : - livret de famille pour les femmes mariées et les enfants mineurs
 - preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité..) si les parents de/ou l'intéressé sont nés dans un autre pays
 - jugement de divorce
 - déclaration de perte ou de vol + 25 euros de timbres fiscaux
 - pour les personnes hébergées ou les enfants majeurs habitant chez les parents, fournir une attestation d'hébergement + la photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant.